



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du lundi 16 octobre 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

05 Octobre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Présidence de séance

Laurence CLAISSE

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Jean-Noël EDERN



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle 10-11 à la CCIMBO de Morlaix sous la Présidence par intérim de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU,

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Laurence CLAISSE, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL,

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Guy PENNEC, Bernadette AUFFRET, Nicole SEGALEN-HAMON

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

POUVOIR :

Président sortant : Jean-Paul VERMOT

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 16 octobre 2023

OBJET	TRANSMISSION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
ACTE	CS-2023-05-N46
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Monsieur Henri BILLON, président, informe les membres du Comité que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural doit rédiger chaque année un rapport d'activité, afin de le transmettre à chaque Président des EPCI de son territoire et aux financeurs qui le sollicitent.

Sur ce principe, un rapport d'activités pour l'année 2022 a été rédigé.

L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Henri BILLON, président ;
Considérant l'ensemble du dossier présenté ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2022

Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 16 octobre 2023
Le Président,
Henri BILLON



PRÉFECTURE DU FINISTÈRE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
25 OCT. 2023
ARRIVÉE
Pays de Morlaix